

Je l'ai souvent dit devant les congrès des sapeurs-pompiers du Loiret ou en de nombreuses autres occasions : les violences contre les sapeurs-pompiers sont inadmissibles. Je l'ai redit mercredi dernier devant la commission des lois du Sénat.

Il n'est pas possible de considérer comme un fait divers banal, auquel on s'habitue dans une sorte d'indifférence résignée, le fait que des sapeurs-pompiers, venus secourir des personnes en danger, en détresse, venus sauver des vies, soient caillassés – eux-mêmes et leurs véhicules –, au point qu'on est obligé de faire appel à la police pour les protéger. Ces actes d'individus totalement irresponsables sont scandaleux, inacceptables. Et je n'hésite pas à demander – comme je l'ai fait devant la commission des lois – qu'ils soient sévèrement sanctionnés par la Justice.

On lira ci-dessous le rapport qui a été fait par trois de mes collègues, Catherine Troendlé, Patrick Kanner et Loïc Hervé – et les dix-huit propositions qu'ils ont faites et qui ont été approuvées par la commission des lois. Je souhaite qu'elles soient prises en compte dès maintenant et qu'elles se traduisent rapidement, lorsque c'est nécessaire, par des textes législatifs et réglementaires.

Jean-Pierre Sueur

Lire

>> [Les dix-huit propositions](#)

>> [Le texte complet du rapport](#)

>> [L'intervention de Jean-Pierre Sueur en commission des lois le 11 décembre](#)

Dans la presse :

>> [Le Figaro](#)

>> [Public Sénat](#)

>> [AFP](#)